

# CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

## 1. DÉSIGNATION DES PARTIES

Entre

L'entreprise

Adresse

N° SIRET

RCS ville

Représentée par  En qualité de gérant, Ci-après dénommée  
l'entrepreneur principale (EP)

Et

L'entreprise

Adresse

N° SIRET

Représentée par , ci-après

Dénommée le sous-traitant (ST)

Est intervenu le présent contrat.

## 2. OBJET DU CONTRAT ET PIÈCES CONTRACTUELLES

### 2.1 Objet

Le présent contrat constitue un contrat d'entreprise au sens notamment de l'article 1787 du Code Civil et de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Le sous-traitant exécute sous sa pleine responsabilité les travaux qui lui sont confiés pour

Le chantier suivant

Maître de l'ouvrage

Entreprise Générale

Type de travaux

Lieu d'exécution

## 2.2 Prix et délais

Les travaux sont définis moyennant le prix estimatif  €

Le sous-traitant déclare accepter les travaux supplémentaires en diminution du présent contrat ou en augmentation des travaux exécutés.

## 2.3 Description des travaux

## 2.4 Règlement et facturation

Le règlement se fera sur présentation de facture originale, soit par chèque ou virement bancaire, 45 jours fin du mois.

## 2.5 Retenue de garantie

Selon la loi 71-584 du 16 juillet 1976, l'entreprise principale prévoit une retenue de garantie de 5%. Elle sera libérée au plus tard à la fin d'un an à compter de la réception du chantier.

## 2.6 Dispositions légales

Le sous-traitant s'engage à remettre avant le début des travaux, la déclaration jointe au présent contrat relative à ses obligations sociales et fiscales.

Le sous-traitant s'interdit formellement l'emploi de personnel fait en violation de la législation française. Il devra s'assurer de la parfaite régularité du personnel affecté au chantier en prenant soin notamment de garantir la validité des titres de séjour et de travail du personnel étranger sur toute la durée du chantier.

- Par ailleurs, il devra justifier de son activité et de la régularité de sa situation par la fourniture de la déclaration à souscrire jointe au présent contrat et les documents ci-dessous :
- Extrait K bis du RCS (ou extrait D1 du Répertoire des Métiers) de moins de 3 mois.
- Attestation URSSAF de moins de 6 mois.
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail auxquels il fera appel.

- Déclaration relative à la lutte contre le travail illégal, selon modèle fourni par l'EP.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile professionnelle à l'égard de tous tiers, y compris l'EP, valable tant pendant la durée des travaux sous-traités qu'après leur réception, avec indication des montants de garantie et de franchise.
- Attestation d'assurance responsabilité décennale.

### **3. OBLIGATIONS**

#### **3.1 Confidentialité**

Le prestataire s'engage, tant en son nom personnel qu'au nom de ses collaborateurs, à garder secrètes les informations qui lui seront divulguées par le client pour les besoins de l'exécution des présentes, et ce tant pendant la durée du présent contrat qu'après son extinction.

À ce titre, il s'engage : à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles de l'exécution des présentes ; à limiter la divulgation des informations aux seules personnes en charge de l'exécution des prestations ; à recueillir de ceux-ci leur engagement de secret.

Tous les documents papier et informatique du Prestataire, concernant ce contrat, sont de la propriété du client.

#### **3.2 Non-concurrence**

Pendant la durée du contrat le prestataire s'engage à ne pas exercer une activité concurrente au client soit pour son propre compte soit pour celui d'une autre entreprise.

Cette clause de non-concurrence continuera à s'appliquer pendant 12 mois après l'arrêt du présent contrat.

Fait à

le

**L'entrepreneur principal**

**Le sous-traitant**